

Présidence du Concours National Commun 2021

Ecole Hassania des Travaux Publics - EHTP -

Casablanca, le 11 Août 2021

COMMUNIQUE

RELATIF AUX PREMIERES AFFECTATIONS ET AUX MOBILITES

La présidence du CNC'2021 informe l'ensemble des candidats admis ayant exprimé leurs vœux que **l'affectation a été publiée et consultable sur leur espace personnel** du portail officiel du concours (<https://ehtp-cnc2021.ma>) pour connaître l'école d'Ingénieurs ou l'Etablissement Assimilé et la filière qui leur ont été attribués, et ce en tenant **compte de leur classement, des vœux exprimés et des places disponibles**.

La période N° 2 relative à la **première mobilité** sera ouverte entre le **Vendredi 13 et le Lundi 16 Août 2021**. A ce titre, les candidats sont invités soit à **valider** l'affectation de la filière attribuée, soit à **se désister** du processus, soit à **opter pour la mobilité** et aspirer à mieux (voir le guide relatif aux affectations et aux mobilités mis en ligne) :

1. Si le candidat admis opte pour la **Validation** de la filière qui lui a été affectée, il doit cliquer sur le bouton valider. Après la confirmation de son choix au niveau du message d'avertissement, **son affectation sera validée définitivement** et il ne sera plus concerné par la suite du processus.
2. Si le candidat opte pour le **Désistement** ou n'opère aucune option (ni validation, ni participation à la mobilité, ni désistement), il sera considéré **démissionnaire**, sa place sera vacante et **il sera retiré de la liste des candidats à affecter**.
3. Si le candidat opte pour **Participer à la mobilité**, le système l'intègre dans le processus **de mobilité** : un message de confirmation lui sera communiqué. Dans l'affirmative, son choix sera considéré dans l'affectation en tenant compte des places disponibles pour chacune des filières et de son classement.

Aussi, il est à rappeler que **l'EMI ne participe pas à la période N°3 relative à la dernière mobilité du mois de septembre**. A cet effet, pour les candidats ayant choisi et obtenu l'EMI comme résultat de la première mobilité (période N° 2), **le système validera définitivement leur choix le 18 août 2021, et ils ne seront plus concernés par la dernière mobilité**. Ces candidats doivent **anticiper leur visite médicale qui se déroule à partir du Lundi 09 Août 2021 (l'aptitude physique étant une condition pour l'accès à l'EMI)**.

Les candidats admis aux concours français et qui comptent poursuivre leurs études dans une **école française**, sont vivement invités à se **désister** du processus de la mobilité du CNC 2021.

Présidence du CNC'2021